

Conditions générales PICP		
	Date de début	L'entrepreneur doit terminer la mobilisation dans un délai d'une semaine à compter de la date d'entrée en vigueur. La date d'entrée en vigueur est la date d'émission de la lettre d'intention.
	Temps d'achèvement	Achèvement des travaux complets dans les 10 semaines à compter de la date d'entrée en vigueur/de début.
	Droit du contrat	Loi du pays, République du Congo
	Langue	Anglais
	Adresses pour communiquer	Employeur : PICP Plateformes Industrielles du Congo Prestataire : Représentant de l'employeur : M. Venu Gopal Rao Courriel : Venugopal.devaram@arisenet.com Téléphone : +242-052008124 Représentant de l'entrepreneur :
	Mise à disposition du site	À la date d'entrée en vigueur/de début, mais en raison de contraintes, l'Employeur peut fournir le Site en plusieurs phases.
	Personne autorisée	M. Venu Gopal Rao PICP, Rep. du Congo
	Nom et adresse du représentant de l'employeur	M. Venu Gopal Rao +242-052008124
	Sécurité des performances (le cas échéant) :	N/A (Pas disponible)
	Exigence relative à la conception de l'entrepreneur (le cas échéant)	Documents de permis de travail de construction et données techniques le cas échéant . En tant que dessins construits, les déclarations de méthode, les rapports d'essais de matériaux, HSE et PGES doivent être soumis par l'entrepreneur après l'attribution du contrat.
	Programme:	a. Délai de soumission : dans les 14 jours suivant l'entrée en vigueur/le début Date b. Forme du programme : Le programme dans Microsoft Project doit indiquer l'ordre dans lequel l'entrepreneur a l'intention d'effectuer les travaux et le calendrier de chaque étape, y compris la mobilisation et la démobilisation.
	Montant à payer en cas de non-achèvement	0,1 % par jour jusqu'à un maximum de 5 % du prix du contrat.
	Délai de notification des défauts	365 jours à compter de la date de remise. L'entrepreneur doit garantir que les canalisations ne fuient pas pendant toute la période du DLP. L'entrepreneur doit assurer le nettoyage des canalisations et le test d'intégrité de l'eau avant la remise.
	Variation du taux de travail du jour de la procédure	N'est pas applicable

Estimation des travaux	Ré-mesurable avec le Devis quantitatif d'appel d'offres : L'évaluation des travaux sera effectuée uniquement pour les travaux achevés et mesurée conformément aux spécifications techniques conformément au Devis quantitatif.
Acompte	N'est pas applicable
Garantie contre le paiement anticipé	N'est pas applicable
MTC	L'entrepreneur doit soumettre la marque et les MTC de tous les matériaux de construction utilisés dans ce système.
Pourcentage de la valeur du matériel et de l'installation	N'est pas applicable

Pourcentage de rétention	5 % à titre de retenue du montant certifié sur les factures du compte courant, à libérer après l'achèvement de la période DLP de 01 an à compter de la remise du projet.
Modalités de paiement	Le paiement à 95 % de la valeur certifiée de la facture (après une retenue de 5 %) sera effectué dans les 21 jours à compter de la date de certification finale de la facture.
Devise de paiement	Tout le paiement sera effectué en « XAF/XOF »
Taux d'intérêt	N'est pas applicable
Arbitrage	<ul style="list-style-type: none"> Lieu d'arbitrage : Pointe Noire, Rep. Du Congo

REMARQUES:

- 1) Si ce projet relève de l'exonération fiscale et pour bénéficier de cette exonération, l'entrepreneur doit suivre la méthodologie/système/procédure donnée par l'équipe PICP. L'entrepreneur doit répercuter le bénéfice de la taxe sur chaque composant/bien acheté par l'entrepreneur.
- 2) Le matériau utilisé pour la construction/l'installation doit être approuvé par l'employeur et pour ces trois échantillons/échantillons de fabrication/fournisseur doit être soumis par l'entrepreneur sans frais supplémentaires pour l'employeur, seul le matériau approuvé par l'employeur doit être utilisé par l'entrepreneur pour la construction/l'installation.
- 3) L'entrepreneur doit soumettre les dessins tels que construits dans les fichiers PDF et Auto CAD une fois les travaux terminés.